

Thème 4

Quel syndicalisme pour transformer l'École et la société, pour obtenir des avancées ?

Partie I. Développer un syndicalisme unitaire, rassembleur, à vocation majoritaire

Le SNUipp-FSU, avec la FSU, développe un syndicalisme de lutte et de transformation sociale progressiste à vocation majoritaire, rassembleur et unitaire afin de créer de réels rapports de force, de conquérir de nouveaux droits et d'obtenir des avancées. Ce syndicalisme est un syndicalisme de proximité, s'appuyant sur les réseaux militants et les adhérent-es, ce qui nécessite aussi le rétablissement des droits mis à mal (RIS, stages, SMA...) et des avancées nouvelles. En toute indépendance des gouvernements et mouvements politiques, il recherche l'intervention du plus grand nombre des personnels, dans leur diversité, sur les bases de valeurs progressistes. Le renouvellement des équipes militantes et leur féminisation restent des objectifs majeurs. Cela passe par la poursuite de notre investissement pour une syndicalisation forte et le développement de la formation de tou-tes les militant-es.

Présents sur de nombreux terrains qui relèvent du champ social, nos engagements professionnels ne s'arrêtent pas à la classe ou à l'école. Nous ne pouvons rester indifférent-es à l'aggravation des inégalités d'accès à l'emploi, au logement, à la santé, à la culture, mais aussi au développement de la précarité, la pauvreté, des discriminations notamment à caractère raciste et sexiste, qui touchent les familles de nos élèves. Il nous faut agir sur tous ces terrains pour construire de nouvelles solidarités, défendre et conquérir de nouveaux droits démocratiques et sociaux mais aussi pour une transformation de la société par la construction d'alternatives économiques, sociales et écologiques.

I -1. Dans un contexte difficile, restaurer les droits, répondre aux défis

I-1.1. Avenir du syndicalisme

I- 1.1.1. Un contexte difficile

La crise économique, sociale, écologique, sociétale, qui s'est amplifiée avec la crise du capitalisme financier, perdure. Certains acquis, résultats de luttes, sont mis en cause. Les inégalités explosent. Cela place les salarié-es en concurrence permanente et provoque l'atomisation des collectifs de travail, l'extension de la précarité, l'aggravation de la souffrance au travail, un chômage de masse continu et l'émergence de nouvelles pauvretés. La rupture des solidarités dans le monde du travail, la dilution du sentiment d'appartenance à une classe sociale, la perte de sens de la lutte syndicale... constituent des freins à l'action collective. Un sentiment de dépossession de la maîtrise de l'avenir se développe dans une partie de la population pour qui la « réforme » est très souvent synonyme de régressions. Cette situation entraîne une crise de la démocratie avec une distanciation entre citoyen-nes et élu-es : lors des élections, les taux d'abstention sont importants notamment dans la jeunesse ou les quartiers populaires. Tout cela participe d'une montée forte et inquiétante de l'influence de l'extrême droite. La crise de légitimité qui frappe le politique atteint aussi le syndicalisme, qui n'est pas perçu comme capable d'améliorer la situation des citoyens-nes.

Quelles pistes notre syndicalisme doit-il envisager pour recréer du lien avec les salarié-es, afin de reconstruire un rapport de force plus favorable au mouvement social ?

I- 1.1.2. Les élections professionnelles de 2014 : bilan et perspectives

A l'issue de ces élections, malgré une perte de 5% et 4%, la FSU et le SNUipp-FSU restent premiers et majoritaires au CTM comme en CAPN. Même s'il n'a pas atteint ses objectifs, avec 44,28 %, le SNUipp-FSU reste de loin le premier syndicat du 1er degré. Dans le second degré les listes SNUipp-FSU, SNES-FSU, SNEP-FSU avec 44,8 % des voix confortent leurs premières places dans les CAPA PEGC. Au niveau local, ces résultats sont plus différenciés.

Ce résultat s'appuie sur une forte mobilisation des militant-es, une participation importante des adhérent-es et le travail quotidien des sections auprès de la profession. Pour autant, il pose la question de la perception de notre projet syndical par la profession, de la visibilité de ce que nous portons : les valeurs éducatives, la transformation de l'école, de meilleures conditions d'exercice du métier, notre engagement en faveur de la transparence et de l'équité.

Ces élections sont marquées dans l'Éducation nationale par une abstention majoritaire même si on note une faible augmentation de la participation. Les modalités de vote, les nombreux dysfonctionnements, la période de vote courte, l'absence d'espaces de vote l'expliquent en partie. Cette abstention élevée associée à l'augmentation des votes blancs, nous impose d'analyser le lien des enseignant-es avec le collectif, avec le syndicat. Une réflexion est engagée sur la place de l'adhérent-e dans la reconstruction d'un maillage de proximité qui s'appuie sur un large réseau de correspondants locaux.

Le SNUipp-FSU demande que les élections soient organisées sur le principe de l'équité et de l'égalité dans la fonction publique. La représentativité à ce niveau doit être définie par le vote des agent-es et non par le choix des modalités de vote. Le SNUipp-FSU demande que le vote se déroule sur le lieu et le temps de travail (bureaux de vote).

I- 1.1.3. Persévérer pour unir et rassembler

Les salarié-es reprochent souvent aux organisations syndicales leur division et aspirent à autre chose que l'unité conjoncturelle. Dans un paysage syndical transformé et toujours émietté, le SNUipp-FSU et la FSU sont engagés dans cette volonté de construction de l'unité syndicale, dans l'objectif d'impulser des mouvements à vocation majoritaires capables de rassembler pour gagner. L'unité d'action est toujours un facteur favorable aux mobilisations. Si l'unité syndicale doit être recherchée prioritairement, il ne faut pas en occulter les difficultés (plateformes, modalités...).

En s'appuyant sur les bilans des actions menées, le SNUipp-FSU entend poursuivre et accentuer cette construction avec CGT et Solidaires, sans exclure d'autres forces syndicales, si elles souhaitent s'y inscrire. Depuis leur création, le SNUipp-FSU et la FSU réaffirment la nécessité de réunir les conditions d'un rassemblement du syndicalisme de transformation sociale.

Comment, en s'appuyant sur les mobilisations engagées sur le terrain, surmonter ces difficultés ? Quel nouvel outil syndical commun est à construire ? Quelles étapes pour y parvenir (mise en place de groupes thématiques, comités permanents de coordination...)?

I-1.2. L'exercice du droit syndical

I- 1.2.1. Rétablir les droits

A la suite des accords de Bercy, et malgré quelques améliorations, les droits syndicaux ont été durablement attaqués et amputés : restriction dans le 1er degré du droit à participer à des réunions d'informations syndicales sur le temps de présence élèves, limitation du droit de participer aux stages syndicaux au nom de l'intérêt du service, non remplacement des agent-es usant de leurs droits, entrave au droit de grève dans le cadre de la loi créant un droit d'accueil (SMA et déclaration préalable). Ces atteintes au droit syndical sont inadmissibles. Le SNUipp-FSU exige qu'elles soient levées et les droits rétablis.

Avec la FSU, le SNUipp-FSU revendique :

- l'égalité du droit syndical pour tous les agent-es de la fonction publique ;
- le développement d'un réel dialogue social dans notre secteur, s'appuyant sur l'intervention des personnels rétablis dans leurs droits syndicaux ;
- la prise en compte du vote des personnels aux Commissions Administratives Paritaires, vote de proximité professionnelle, dans le calcul de la représentativité ;
- des moyens pour les membres désignés ou élus des instances (autorisations d'absences renforcées et compensées, décharges, moyens de communication, locaux équipés...);
- la suppression du 1/30ème indivisible

Quelles campagnes mener avec la profession pour bénéficier de droits syndicaux pleins et entiers ?

I- 1.2.2. De nouvelles formes d'exercice des droits

Devant les restrictions du droit à participer à des réunions d'information syndicale, de nouveaux modes de rencontre des collègues se sont progressivement mis en place à côté des réunions au format habituel : les midis ou apéros du SNUipp-FSU, des formats adaptés aux horaires des écoles, le développement de stages syndicaux... La volonté d'être au plus proche des collègues doit être encouragée et développée.

Avec la réforme des rythmes scolaires, le temps de la ½ journée n'est plus forcément de 3 heures. La durée de la demi-journée d'information doit-elle être fractionnable ? Devons-nous exiger 12h annualisables ?

Avec le passage aux 9 demi-journées de travail, les formes traditionnelles des réunions syndicales sont-elles toujours

adaptées ?

I-1.3. Le SNUipp-FSU dans la FSU

Le SNUipp-FSU s'investit dans la vie fédérale à tous les niveaux existant (SD, CFR, SFR, secteurs nationaux, commissions fédérales, centre de formation, Institut) et fera de même pour accompagner les structures fédérales en évolution avec la réforme territoriale. Par son souci et sa pratique de synthèse, il contribue à la réflexion et l'élaboration des positions fédérales sur les sujets transversaux des secteurs de la fonction publique.

A chaque étape de son activité, comme pendant les élections professionnelles, le SNUipp-FSU a le souci de rendre plus visible l'appartenance à la FSU (apparition du logo, élaboration de campagnes fédérales, publications...). Comment mettre davantage en œuvre cet enjeu à chaque niveau (SD, SN...)?

I-1.4. Le syndicalisme retraité

Les retraité-es luttent avec les actifs sur de multiples questions (services publics, libertés, défense de l'école...) mais ont des revendications spécifiques que l'ensemble du syndicat doit porter comme l'absence d'instance qui permette aux retraité-es de négocier, au travers de leurs organisations syndicales, ou pour le moins d'émettre un avis sur l'évolution des pensions... C'est ce lien intergénérationnel qui anime la Commission nationale des retraité-es. Des avancées importantes ont été réalisées depuis le Congrès de St Malo : inscription du Collectif d'animation (issu de la Commission nationale retraité-es) dans l'organigramme national, journal spécifique de qualité, intervention régulière en CN. « Fenêtres sur Cours » doit mieux relayer les problématiques des retraité-es. De même, il est nécessaire d'approfondir les liens actifs-retraités sur des dossiers transversaux : protection sociale, fiscalité, pouvoir d'achat...

À l'issue du Congrès du Mans, la FSU a pris des engagements sur la représentation des retraité-es, la mutualisation des moyens, le développement des SFRD en lien renforcé avec la SFRN. Ces avancées invitent les retraité-es du SNUipp-FSU à s'engager dans les SFR et faire vivre la dimension fédérale. Les militant-es des départements doivent également poursuivre leur investissement dans la FGR-FP en veillant à lui conserver son caractère unitaire, pluraliste et combatif.

I – 2. Un SNUipp-FSU plus efficace

I-2.1. Organisation, fonctionnement et développement du SNUipp-FSU

I- 2.1.1. La prise en compte de l'échelon académique et régional, quelles évolutions ?

Le département est encore pour le 1er degré le niveau de proximité essentiel de notre intervention.

Il nous faut prendre en compte les évolutions de la gouvernance institutionnelle où l'échelon académique investit des questions du 1er degré.

Pour répondre à des besoins de coordination relatifs à la carte scolaire, à l'ESPE, ou à la volonté administrative d'harmonisation de règles du mouvement, pour coordonner les interventions concernant la carte scolaire, des sections du SNUipp-FSU ont créé, ou se réunissent, en coordinations académiques. D'autres sections répondent ponctuellement à ces sollicitations.

Avec la création des CFR de la FSU au niveau régional, la question de la place du SNUipp-FSU dans les instances fédérales régionales se pose. Rajoutant à la difficulté, la réforme territoriale multiplie les régions comportant plusieurs académies avec la nomination de recteurs de région académique à leurs têtes et dans lesquelles le SNUipp-FSU devra organiser son activité. L'enjeu pour nous est de concilier les différents niveaux de l'activité syndicale ou fédérale: départemental (SN, FSU), académique (SN du MEN) et régional (FSU). Des sections disent leurs difficultés à y prendre toute leur place.

Une enquête a permis de faire un bilan de ces fonctionnements. Quels engagements peut-on tirer de ces expériences ? Quelles conséquences pour notre structuration ?

I- 2.1.2. Fonctionnement : des principes et des évolutions

La procédure de prise de décision, de définition des mandats repose sur la pratique de la synthèse : l'expression première des avis et analyses dans le cadre d'un débat, suivie de la rédaction, de l'amendement et de l'adoption d'une position commune portée collectivement. Cela suppose d'accepter que les mandats initiaux puissent évoluer. Le fonctionnement du CN a fait l'objet d'évolutions facilitant le débat (commissions, organisation du débat

général, mise à disposition du texte action).

Dans le cadre de décisions importantes à prendre comme la signature de protocoles, l'analyse doit pouvoir se fonder sur la consultation massive des collègues. La décision finale relèvera, quant à elle, d'un conseil national.

ZOOM

Un syndicalisme de proximité

Nous sommes confrontés à la difficulté de concilier engagement militant, vie personnelle et investissement professionnel, qui se traduit notamment par l'éclatement des décharges, la spécialisation ou l'augmentation du nombre de co-SD. L'exercice collectif des responsabilités devient difficile à assurer. Cela pose la question des priorités à fixer, de l'assurance d'un flux continu des informations et de la persistance de lieux d'échanges collectifs, d'une véritable implication des adhérent-es, de l'usage des nouveaux outils de communication.

Les sections départementales, les conseils syndicaux garants de la proximité

Les sections départementales sont la pierre angulaire du fonctionnement du SNUipp-FSU. Elles sont au croisement du vécu de nos collègues, de leur diversité et de la construction des décisions et des mandats dans les instances nationales. Des conseils syndicaux réguliers, recouvrant la géographie et la sociologie départementales, réunissant un nombre conséquent de militant-es sont, en ce sens, essentiels pour rendre compte de ces réalités de terrain, pour les analyser et contribuer à l'élaboration collective de la synthèse qui fonde notre fonctionnement démocratique. Le contact direct et fréquent avec les collègues (dans les écoles, lors des RIS, des stages, ...) est indispensable dans cette démarche. Multiplication des réunions et groupes de travail, usage généralisé des nouvelles technologies, volonté légitime de préserver l'investissement professionnel incitent les sections à adapter leur fonctionnement. L'étude dirigée par Laurent Frajerman, chercheur à l'Institut de recherche de la FSU, responsable du chantier « Syndicalisme enseignant » portant sur l'observation du fonctionnement des sections, nous permettra de préciser ces réflexions.

Des adhérents acteurs, des adhérentes actrices du syndicat

Les élections professionnelles ont confirmé l'importance de liens constants avec les adhérent-es. Le ciblage du contact a permis à de nombreuses sections de renouer avec eux / elles. Dans le contexte des temps forts de rencontre (la carte scolaire, le mouvement, les promotions, les permutations, les mobilisations...), mais aussi dans le travail quotidien de proximité (RIS, tournées d'écoles...) ce lien doit être entretenu et renforcé en faveur de la promotion de notre activité syndicale et de la reconstruction d'un maillage de proximité qui s'appuie sur un large réseau de correspondants locaux et/ou de sections locales. Notre réflexion doit être poursuivie afin d'offrir à chaque adhérent-e l'opportunité d'être acteur ou actrice à la mesure qu'il ou elle déterminera (relayer des infos, lien avec la section départementale, tutorat de jeunes collègues, participation aux RIS...)

Aider et soutenir les équipes militantes

La formation syndicale :

Le renouvellement des équipes départementales, l'évolution des pratiques paritaires et de ressources humaines montrent l'impérieuse nécessité de poursuivre et de développer la formation des militant-es. Depuis le congrès de St Malo, l'inter-secteur formation syndicale a mis en place deux sessions de six formations qui ont rassemblé près de 150 militant-es sur Paris. Cette formation qui balaye un maximum de pistes, de domaines de notre activité syndicale doit être renforcée et pérennisée dans le temps. Les militant-es qui seront en responsabilité dans les sections dans le futur, à quelque niveau que ce soit de responsabilité, doivent pouvoir compter sur une solide formation interne incluant la dimension fédérale. L'articulation avec les besoins des militant-es doit être améliorée et approfondie.

Faut-il envisager des sessions décentralisées ? Faut-il des relais dans les académies (des formations de formateurs et formatrices locaux) ? Faut-il un plan de formation à plusieurs niveaux (niveau 1, niveau 2...) ?

Animer une section départementale

Le renouvellement générationnel révèle la part d'implicite qui prévaut dans notre fonctionnement. Il nous faut construire des outils de suivi des décisions et des objectifs que nous nous fixons dans notre activité, des outils qui rendent explicite le pilotage d'une section dans le respect de nos principes fondateurs. *Comment assurer la transmission de l'expérience, comment mieux répondre aux besoins des sections départementales ?*

Internet : un bouleversement de l'activité des sections

Ces dernières années, Internet est devenu l'un des principaux vecteurs d'informations et de communication,

amenant les sections à bousculer leurs pratiques syndicales. Il a induit de nouveaux marqueurs : immédiateté, dématérialisation, simplicité, proximité... auxquels il n'est pas toujours évident de s'adapter. Nos collègues attendent aujourd'hui des informations simples d'accès, des réponses rapides à leurs questions et un suivi personnalisé.

De nouveaux outils de communication et d'échanges avec nos collègues

Pour cela, le SNUipp-FSU doit continuer de se doter d'outils d'échanges et de communication de nouvelle génération, qui doivent être au service de démarches syndicales. Leur utilisation doit nous permettre de toucher un maximum de collègues tout en renforçant notre proximité. Conçus nationalement, ces outils sont utilisés et gérés par les départements qui restent libres de leur mise en œuvre. Simples et ergonomiques, tou-tes les militant-es doivent pouvoir les utiliser : des référent-es de circonscription aux secrétaires de section. Ils permettent de gagner du temps et d'être plus efficace, en quelques clics.

Ces outils doivent permettre de redynamiser le maillage de terrain. Chaque référent-e, dans sa circonscription, doit disposer d'outils (carte scolaire, SNUcom...), qui au contact direct des collègues, vont favoriser son implantation et sa connaissance du terrain.

Le SNUipp-FSU dans son ensemble doit offrir un espace de formation et de réflexion politique sur le sens donné à ses outils, tant dans leur création que dans leur utilisation. *Quelles mesures envisager pour favoriser l'appropriation et la mutualisation des outils et supports de communication (nationaux, départementaux) ?*

I-2.2. Un enjeu pour le SNUipp-FSU : réussir le renouvellement, le rajeunissement, la féminisation

L'engagement syndical est en difficulté. Les causes tiennent-elles du contexte ? De l'image du syndicalisme ? Ces raisons concernent sans doute plus spécifiquement les jeunes. Comment le SNUipp-FSU doit-il intégrer à sa réflexion les nouvelles formes d'engagement pour repenser le syndicalisme ? Il faut notamment mieux articuler les temps de vie pour toutes et tous.

Comment favoriser l'implication dans le militantisme ? Par des mesures incitatives : frais de garde, horaires des réunions ? Quelle formation globale des militant-es, formation spécifique à la prise de parole... ?

Féminiser les équipes militantes doit d'abord répondre à l'exigence d'améliorer l'égalité et la démocratie dans le syndicat. La féminisation ne se justifie pas par la seule recherche du renouvellement.

Nous devons examiner notre fonctionnement, la place faite aux femmes dans nos instances car les avancées sur cette question ne se feront pas spontanément.

Notre politique volontariste est à poursuivre. *Comment passer de la parité à une représentation qui se rapproche de la réalité de notre profession ? Quelles mesures pour consolider le sentiment de compétence, plus fragile chez les femmes ?*

Effectuer un bilan annuel sur la place des femmes au sein du SNUipp-FSU et mener la réflexion sur les modalités de fonctionnement des SD, de l'équipe nationale, du CN : décharges, représentant-es dans les instances représentatives des personnels, fonctionnement collégial... ?

I- 2.3. Rendre compte et communiquer : s'adresser aux militant-es, aux collègues, à l'opinion

I- 2.3.1. Rendre compte de tous les aspects du métier, aider à la représentation syndicale, mener des batailles d'opinions

Premier syndicat des écoles, le SNUipp-FSU porte la parole des enseignant-es du premier degré, leurs revendications et fait valoir, sur le terrain médiatique et dans l'opinion publique, son expertise sur le métier et ses analyses. Dans sa presse, par voie de communiqués et de conférences de presse, sur son site Internet, sur les réseaux sociaux, dans la presse et sur les médias audio-visuels, le SNUipp-FSU doit porter haut ses propositions d'autant que la communication joue un rôle considérable. Il s'agit non seulement de se montrer réactif par rapport aux événements, à la réalité de l'école, aux propositions et aux réformes du ministère mais aussi de créer notre propre actualité autour de nos rendez-vous, nos mandats et revendications : carte scolaire, RASED, moins de trois ans, plus de maîtres, rythmes, budget, mais aussi colloques et initiatives autour du métier et campagnes revendicatives comme celles de l'ISAE ou sur nos conditions de travail. Dans ce but, la communication locale et nationale relayée par les publications, les sites, les réseaux sociaux doit être pensée de manière complémentaire. *Comment améliorer notre usage de ces outils, leur articulation ?*

Notre revue *Fenêtres sur cours*, diffusée dans toutes les écoles, désormais seule publication nationale régulière consacrée à l'école primaire, reflète l'identité du SNUipp-FSU. Son rôle est de relayer nos positions et nos initiatives syndicales à destination des collègues mais aussi de rendre compte de tout ce qui concourt à développer le service

public d'éducation et à transformer l'école ainsi que donner à voir le métier dans sa réalité.

I- 2.3.2. Outiller les militants-es

La lettre du SNUipp-FSU qui est désormais électronique propose un contenu détaillé de nos expressions, de nos débats ainsi que des dossiers de réflexion. La lettre électronique *SNUipp-info-hebdo* (adressée, comme *La Lettre* à l'ensemble des conseillers syndicaux) donne les informations essentielles à un rythme hebdomadaire. La communication à destination des militant-es doit leur permettre d'accéder à toutes les informations nécessaires de façon simple et cohérente. L'espace militant en ligne, appelé à se développer, complète ce dispositif en diffusant des informations spécifiques à destination des élu-es en CAPD et CT par exemple. Un travail est également engagé pour refondre l'Intranet, le rendre plus ergonomique et opérationnel et en faire une banque de ressources mutualisables.

I- 2.3.3. S'adresser à nos collègues

Pour rester en phase avec la profession, dans un domaine où les techniques et les pratiques des usagers évoluent sans cesse, particulièrement chez les plus jeunes, les stratégies de communication du SNUipp-FSU doivent s'adapter constamment pour remplir leur rôle auprès d'un maximum de collègues. Actualité immédiate, publicité et diffusion de nos campagnes et de nos actions sont désormais accessibles en temps réel sur les réseaux sociaux. Le Kisaitou en ligne évolue pour le rendre plus accessible et le plus actuel possible. Elles peuvent être aussi relayées si nécessaire par des numéros spéciaux de *Fenêtres sur cours* : 4 ou 8 pages, tabloïds. Le site Internet national a été repensé pour le rendre plus attrayant, plus fonctionnel et pertinent. Il pourra servir de squelette et de référence aux sites départementaux. Des publications ciblées sont élaborées pour s'adresser à des publics particuliers : ASH, psychologues, débuts de carrière, Hors de France, formateurs et formatrices, PEGC, retraité-es. Des lettres électroniques nationales spécifiques ont été créées (Segpa, psychologues...). *Faut-il les développer ?*

L'ensemble de ce dispositif fait l'objet d'une charte graphique commune lui donnant identité et cohérence, gages de crédibilité et de sérieux auprès des collègues mais aussi de l'opinion publique.

I- 2.3.4. Syndicalisation

Le SNUipp-FSU veut développer un syndicalisme à vocation majoritaire. Cela nécessite au quotidien que la syndicalisation ait une place privilégiée.

I- 2.3.4.1. L'affaire de tous et toutes

Cette question doit être prise en charge collectivement par l'ensemble du syndicat tant départementalement que nationalement, de façon continue et régulière tout au long de l'année scolaire.

La mise en place de campagnes nationales annuelles (logo, livret...) avec la facilitation de l'adhésion via le paiement en ligne par exemple, mais aussi l'implication des sections montrent la mobilisation de tous les échelons du syndicat. La proximité avec les collègues reste l'élément central de l'acte de syndiquer.

Comment articuler les campagnes nationales et départementales ? Quels supports utiliser (FSC, site...)?

Dans le cadre de la délégation des personnels, nous sommes au service de tou-tes. La question du « plus » à offrir aux adhérent-es se pose de plus en plus souvent. *Quelles réponses y sont données par les sections ?*

I- 2.3.4.2. Favoriser l'adhésion précoce

La syndicalisation ne va pas de soi, tout particulièrement chez les « néo » (PES à T5). Le travail militant au sein des ESPE a permis le développement de nos activités auprès de ces collègues (permanences régulières, réunions, lettre électronique spécifique...). Si la syndicalisation de cette catégorie montre de réels progrès depuis trois ans, le travail doit se poursuivre par l'ensemble des militant-es de la section au-delà de l'ESPE sur les premières années de prise de fonction car la syndicalisation la plus précoce est souvent gage de fidélité.

Comment prendre en charge la syndicalisation des débuts de carrière ? Quels liens avec les militant-es du terrain ?

I- 2.3.4.3. Favoriser la fidélisation

Les adhérent-es jouent un rôle important pour faire vivre le syndicat sur son lieu de travail. Ils ou elles seront le premier rouage de la proximité du syndicat. Nous devons les soutenir et leur donner la possibilité de jouer pleinement ce rôle.

Le nombre de nos adhérent-es connaît une évolution positive depuis 3 ans, signe du travail accompli au quotidien et qui doit se poursuivre, sans perdre de vue le travail sur la resyndicalisation des collègues et leur « fidélisation ».

Quand ? Par qui ? Via quels supports ?

Partie II. Droits humains, transition écologique, syndicalisme... : intervenir en France, en Europe et dans le monde

Les flux migratoires et leur lourd tribut humain sont autant de conséquences de la multiplication des zones de conflits sur le globe, des catastrophes écologiques mais aussi des inégalités entre le « Nord et le Sud », notamment en matière de répartition des richesses. Face à cette situation, l'Europe et particulièrement la France n'assument pas leurs responsabilités. Le sort réservé aux migrant-es dans la jungle de Calais en est une des insupportables illustrations. Les tensions politiques, ethniques et religieuses dans les pays du Maghreb, en Afrique subsaharienne et au Moyen-Orient, conjuguées à l'interventionnisme des puissances étrangères, ont semé le chaos et la guerre dans ces régions du monde, favorisant l'expansion d'un terrorisme islamiste de plus en plus menaçant pour de nombreuses populations. Surfant sur l'exclusion sociale et la perte de repères d'une partie de la jeunesse, Daesh essaime son terrorisme mondialisé jusque dans notre pays avec des attentats meurtriers souvent perpétrés par de jeunes Français.

Face à cette menace terrible, le gouvernement a choisi la seule réponse sécuritaire qui conduit à restreindre les libertés en instaurant durablement l'état d'urgence. Par ailleurs il a voulu inscrire dans la Constitution la déchéance de nationalité, mesure inefficace et discriminatoire. *(Actuellement au Sénat, à revoir d'ici le congrès)*

Cette actualité met au second plan les enjeux d'une transition écologique désormais cruciale pour l'avenir de la planète et de l'humanité. Le sommet de la COP 21, réuni à Paris, s'il a débouché sur un accord a minima, fait à nouveau l'impasse sur un calendrier précis et des mesures réellement contraignantes pourtant indispensables pour inverser la tendance.

II-1. Droits des enfants, droit à l'éducation

II- 1.1. Un même droit à l'éducation pour toutes et tous

En 2016, ce droit, dans des conditions de qualité, n'est pas acquis pour tous les enfants vivant en France. Certains territoires sont sacrifiés.

L'origine sociale conditionne les parcours scolaires. L'incapacité de l'institution scolaire à réduire les inégalités de naissance est désastreuse car elle s'oppose au principe républicain d'égalité. L'idéal affiché d'une société et d'une école inclusives se heurte aux conséquences de la crise économique et à l'absence de volonté politique pour les compenser. On observe une précarisation croissante et un accroissement des inégalités sociales. Ce sont les plus pauvres, et notamment les migrant-es, qui font les frais du désengagement de l'État. Ce dernier renvoie aux collectivités territoriales ou aux associations la responsabilité de l'accompagnement des enfants parmi les plus vulnérables.

II- 1.1.1. AEDE :

Le SNUipp-FSU est membre du collectif AEDE (Agir Ensemble pour les Droits de l'Enfant), constitué en 2013 dans l'objectif de rédiger un rapport alternatif destiné au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies (CRC). Le rapport dresse un état des lieux des insuffisances de la France dans l'application de principes comme la non-discrimination et l'égal accès aux droits, ou la notion d'intérêt supérieur de l'enfant. Ses préconisations s'appuient sur des exemples de pratiques observées ou mises en œuvre par diverses organisations membres. Remis en 2015 au CRC, il a contribué à ce que la France soit épinglée par celui-ci.

II- 1.1.2. Solidarité Laïque

Solidarité laïque est membre de la Coalition mondiale pour l'éducation, chef de file de la Coalition française. Cette dernière agit, et le SNUipp-FSU à ses côtés, pour s'insurger contre la manière dont sont répartis les fonds de l'aide française au développement. Elle interpelle les responsables politiques français, les médias, la société civile et les citoyens autour des défis partagés de l'éducation pour tous et toutes. Le Réseau français de la CME alerte sur la nécessité de renforcer la politique française de coopération pour l'éducation avec la mobilisation de crédits supplémentaires dédiés à ce secteur et au renforcement des acteurs et des systèmes éducatifs sur le terrain, dans les pays du Sud.

II- 1.1.3. RESF

Le récent afflux de migrant-es dans les pays européens rend encore plus nécessaire le travail pour la scolarisation de toutes et tous quelle que soit la situation administrative des parents. Le SNUipp-FSU s'engage et participe à RESF au niveau national comme local. Il se mobilise au côté des familles contre les expulsions, et pour la sanctuarisation de l'école. Il porte ses mandats de régularisation de tou-tes les sans-papiers, et de fermeture des centres de rétention.

II- 1.1.4. Roms

Environ 10 000 enfants scolarisables vivent en France dans des bidonvilles et squats. Roms originaires de Roumanie pour la majorité, ils sont contraints de vivre dans ce type d'habitat très précaire, faute de pouvoir accéder à un logement. Le CDERE, dont le SNUipp-FSU est membre, a été à l'initiative d'un Tribunal d'opinion, procès symbolique tenu en juin 2015 dont les conclusions ont permis de dénoncer la maltraitance institutionnelle et sociale infligée aux enfants roms, victimes de stigmatisation et d'enfermement dans une identité assignée. La scolarisation des enfants est souvent une première étape pour la sortie de la précarité des familles. Alors que la bienveillance doit être de mise pour que l'école participe pleinement de ce rôle, on constate que l'inscription et le maintien de ces enfants à l'école se heurtent à des obstacles administratifs et aux préjugés de la société. Des moyens, type CASNAV si nécessaire, doivent être déployés pour que la scolarisation soit effective et permette la continuité du parcours scolaire. Le SNUipp-FSU exige le respect de la loi et la prise en charge effective de ces enfants par l'ASE, y compris l'inscription à l'école et l'accompagnement.

II- 2. Lutttes contre les discriminations

II- 2.1. Éduquer au vivre ensemble, pour une société inclusive

Une des vocations de l'école est de contribuer à créer un espace commun d'ouverture à la diversité pour le vivre ensemble. L'école publique est le lieu qui doit permettre à tous et toutes l'accès au savoir, dans un esprit d'égalité et de justice. Mais l'école seule, bien que levier majeur de transformation sociale, ne peut pas tout. C'est une approche collective, solidaire, et de la société toute entière, qu'il faut promouvoir pour faire reculer, ensemble, les discriminations.

Quel travail de l'école ?

II- 2.2. Discriminations liées au handicap

En matière de scolarisation des élèves en situation de handicap, des progrès ont été réalisés depuis la loi de 2005. Au-delà des aspects quantitatifs et de la question essentielle des moyens, le regard sur le handicap, à l'école et dans la société, a changé. Pour le SNUipp-FSU, l'école doit continuer à prendre sa part dans une nécessaire action éducative. Par ailleurs, en priorité, il demande à l'État de trouver des solutions pour les trop nombreux enfants qui restent sans solution éducative.

II- 2.3. Droits des femmes

La vigilance reste plus que jamais de mise à l'heure où la crise économique compromet l'autonomie des femmes, où les lobbys réactionnaires veulent remettre en cause leurs droits sexuels et génésiques (liés à la reproduction). Dans ce contexte, le choix du gouvernement de placer dans un même ministère la famille, l'enfance et les droits des femmes n'est pas anodin.

Les droits des femmes sont une question transversale à toutes les questions politiques. Le SNUipp-FSU dénonce les inégalités salariales, les violences faites aux femmes, la persistance du plafond de verre, la faible représentation dans les sphères de pouvoir politique ou économique. *Comment agir syndicalement sur ces questions ? Quelle implication concrète pour le SNUipp-FSU ?*

II- 2.4 Égalité Filles-Garçons : lutte contre le sexisme et les LGBTphobies

Malgré des avancées législatives certaines, les inégalités entre les hommes et les femmes perdurent, ainsi que les violences et discriminations sexistes et LGBTphobes. Un des leviers d'actions réside dans la déconstruction des stéréotypes de genre, et ce dès le plus jeune âge, ce à quoi devait œuvrer le dispositif des ABCD de l'égalité à l'école primaire. Suite à leur mobilisation contre l'ouverture du mariage aux couples de même sexe, la *Manif pour tous*, le *Printemps français*, les *Journées de retrait de l'école (JRE)* se sont attaqués à l'école publique, colportant rumeurs et mensonges outranciers, reprenant l'épouvantail d'une prétendue « théorie du genre ». Ils ont stigmatisé toutes les familles ne correspondant pas à leur schéma étriqué, niant la réalité sociale de la diversité. Ils s'en sont pris aussi au

SNUipp-FSU et à son travail contre l'homophobie. *Face aux reculs du ministère, comment reprendre l'offensive idéologique ? Comment inciter les collègues à s'emparer de ces questions et à mettre en œuvre dans leurs pratiques quotidiennes une véritable éducation à l'égalité ?*

II- 2.5. Discriminations liées à la précarité sociale

Suite à une campagne menée par ATD-quart monde, le Sénat a adopté en première lecture une proposition de loi reconnaissant comme critère de discrimination la vulnérabilité résultant de la situation économique. Ce texte ne peut en rester à l'état de proposition : la prise en compte de cette double peine est particulièrement pertinente dans un contexte où les personnes en situation de précarité sociale sont stigmatisées et taxées « d'assistées et de profiteuses » et où certaines municipalités expriment un « racisme anti-pauvres ».

Le SNUipp-FSU participe aux actions visant à la déconstruction de ces préjugés négatifs.

II- 2.6. Lutte contre le racisme et les xénophobies

Dans un contexte de recul global des idées humanistes, l'arrivée massive de migrant-es, ainsi que les attentats de 2015, ont alimenté le ressentiment de certain-es à l'égard des étranger-es. A cela s'ajoute l'instrumentalisation récurrente de la laïcité par des hommes et femmes politiques ou des personnalités médiatiques, qui aboutit à la stigmatisation de certaines catégories de la population, en particulier musulmanes ou « supposées l'être ». Il faut pointer aussi la responsabilité du gouvernement, qui contribue à renforcer l'idée de « citoyen-nes de seconde zone » : promesses non tenues d'extension du droit de vote aux résident-es étranger-es ou de lutte contre les contrôles au faciès, déchéance de nationalité, perquisitions abusives dans le cadre de l'état d'urgence... Pour le SNUipp-FSU, il faut dénoncer toutes les formes de racismes, notamment l'antisémitisme, l'islamophobie ou bien contre les Roms. Le SNUipp-FSU réaffirme sa revendication de droit de vote des étranger-es à toutes les élections. *Quel soutien apporter aux migrant-es ? Comment lutter contre les mobilisations racistes ? Dans quel(s) cadre(s) unitaire(s) ?*

II- 3. Individuels et collectifs : des droits à préserver

II- 3.1. Liberté VS politique sécuritaire

Les politiques sécuritaires qui se poursuivent compromettent les libertés individuelles et collectives. Pour le SNUipp-FSU, si la sécurité de toutes et de tous doit être assurée, elle ne peut être prétexte à restreindre les libertés, comme le prévoit pourtant la constitutionnalisation de l'état d'urgence.

La loi renseignement et le projet de réforme pénale comportent aussi des atteintes graves à l'État de droit.

II- 3.1.1. Fichage

Le SNUipp-FSU s'engage, dans la FSU, pour les libertés publiques et individuelles. L'augmentation du nombre de fichiers révèle une évolution sociétale importante qui pose la question du contrôle citoyen, notamment sur les possibilités d'interconnexion qui existent. L'instrumentalisation des données scolaires par les élu-es pour diviser la population, comme cela a été fait à Béziers, est un exemple probant de cette nécessité. Cette question se pose avec encore plus d'acuité suite aux mesures liberticides de mise en place de l'état d'urgence.

Le SNUipp-FSU s'oppose aux fichiers centralisés (base élèves, évaluations...) et demande leur suppression avec l'effacement des données. Il continue de demander la mise en place d'un observatoire indépendant des fichiers et applications afin d'assurer la transparence et le contrôle des données saisies et l'utilisation qui en est faite.

Par ailleurs le SNUipp-FSU s'interroge sur l'utilisation massive de l'outil informatique. La vigilance s'impose, notamment concernant le télétravail et la formation à distance, et les changements que cela opère : contrôle hiérarchique, déshumanisation des rapports entre collègues et avec la hiérarchie...

II- 3.1.2. Répression des militant-es

Plutôt que de répondre aux attentes sociales et écologiques, le gouvernement a choisi de prendre un visage autoritaire et répressif contre toutes les contestations existantes. NDDL, Sivens et la mort d'un militant écologiste, Air France ou encore Goodyear sont les exemples les plus marquants parmi de nombreux autres.

Le SNUipp-FSU rappelle que la première des violences est sociale et qu'il est inadmissible que des syndicalistes soient traité-es comme des délinquant-es. Il s'opposera à toute criminalisation de l'action syndicale et soutiendra les personnes inculpées dans ce cadre. Le SNUipp-FSU participera aux travaux de l'observatoire de la répression anti-syndicale mis en place avec la fondation Copernic et de nombreuses organisations, dont la FSU.

II- 3.1.3. CESEDA

Le nouveau CESEDA (Code de l'Entrée et du Séjour des Étrangers et du Droit d'Asile) restreint drastiquement l'entrée des étranger-es sur le territoire, à l'opposé du droit de libre circulation et d'installation. Il prévoit l'obligation pour les enseignant-es de fournir aux autorités « les documents et informations nécessaires au contrôle de la sincérité et de l'exactitude des déclarations souscrites ou au contrôle de l'authenticité des pièces produites en vue de l'attribution d'un droit au séjour ou de sa vérification. » Le SNUipp-FSU refuse que les enseignant-es jouent le rôle d'auxiliaires de police.

II- 3.2. Lutte contre l'extrême-droite

Les scores de l'extrême droite ont augmenté lors des dernières échéances électorales, et ses idées progressent dans les mentalités et les discours. Le FN réussit dans son entreprise de dédramatisation, y compris parmi les agent-es de la Fonction publique. Plusieurs catégories de personnels se trouvent confrontées à des élu-es d'extrême droite, à leurs idées, à leurs pratiques, ce qui peut impacter l'exercice de leurs missions. Le SNUipp-FSU participe à l'Observatoire intersyndical des villes gérées par l'extrême droite afin de contribuer à tirer le bilan de leur gestion d'un point de vue syndical, et de dénoncer d'une part l'imposture sociale de ces partis, d'autre part les pratiques discriminantes et les discours xénophobes. *Il faut également relever le défi de la prévention : comment lutter contre la progression de l'extrême droite parmi nos collègues ? Comment contrer les discours réactionnaires sur l'école, véhiculés notamment par les collectifs Racine ?*

II- 3.3. Laïcité

Les attentats de janvier puis de novembre 2015 ont relancé, de la pire des manières, le débat sur la laïcité.

La laïcité, parce qu'elle assure à chacun-e la liberté de conscience, est de nature à créer du lien social et permet le « vivre ensemble » en s'appuyant sur des principes essentiels comme la solidarité, l'égalité, la justice sociale, la fraternité. Ces dernières années, elle a été très souvent détournée pour opposer les citoyen-nes les un-es aux autres, voire instrumentalisée pour tenter de justifier la marginalisation, voire l'exclusion de certain-es alors qu'elle devrait protéger de toutes les dérives xénophobes, ethniques, antisémites ou islamophobes qui rompent l'égalité des droits. Nous faisons le choix d'une laïcité ouverte, refusant la tentation du bouc émissaire.

Ces débats traversent l'école, les enseignant-es se trouvent souvent démunis pour répondre aux questions posées par les élèves et les parents. Dans un contexte difficile, les enseignant-es, convaincu-es que la laïcité se vit au quotidien, ont montré qu'il est tout à la fois possible de faire respecter les principes de laïcité en bannissant tout prosélytisme et de favoriser la participation de toutes les familles. Ils auraient pu s'appuyer sur la Charte de la laïcité pour débattre à l'école des valeurs de liberté et d'égalité. Mais celle-ci comme le livret d'accompagnement, ou la décision de faire du 9 décembre la journée de la Laïcité ont trop souvent été vécus comme des prescriptions et auraient nécessité un accompagnement fort des personnels aussi en termes de formation.

Le SNUipp-FSU a produit et mis à disposition des sections départementales un 4 pages faisant le point sur ces questions.

La société française s'accommode d'une laïcité scolaire de façade, avec un secteur d'enseignement privé subventionné par l'Etat qui pratique la sélection sociale et/ou ethnique allant à l'encontre de l'objectif de mixité scolaire et du principe de laïcité. Avec la FSU, le SNUipp-FSU est aux côtés de toutes celles et ceux qui, à tous les échelons, se battent pour la création d'écoles et d'établissements publics là où le service public n'existe pas ou plus.

Le SNUipp-FSU est attaché au contenu de la loi de 1905. Les fondements de la laïcité sont constitués par la séparation des Églises et de l'État, la stricte neutralité de l'État en matière religieuse, l'absolue liberté de conscience pour chaque citoyen-ne. Cette loi doit s'appliquer sur l'ensemble du territoire national : abrogation du statut scolaire local d'Alsace-Moselle, du régime concordataire en Guyane et du statut dérogatoire à Mayotte. Il réaffirme son refus du dualisme scolaire confessionnel et patronal et considère que les établissements privés ne peuvent prétendre concourir à la réalisation des missions de service public et laïque, réservant ainsi les fonds publics au service public et abrogeant les lois anti-laïques.

Dans l'immédiat, il exige la mise en œuvre rapide des préconisations de l'avis de l'Observatoire de la laïcité concernant le statut scolaire local d'Alsace-Moselle, c'est à dire : l'abrogation officielle du délit de blasphème et, concernant le statut scolaire local, que l'enseignement religieux soit optionnel ce qui implique, à l'élémentaire, la sortie de l'heure de religion des 24 heures de cours nationaux obligatoires.

II- 4. Le SNUipp-FSU à l'international

II- 4.1. Agir pour les droits des peuples et en faveur de l'éducation

Le SNUIPP-FSU réaffirme le droit des peuples à vivre en paix : il promeut cette éducation à la paix et revendique une politique de paix. La situation internationale est, à l'inverse, en prise à une multiplication des conflits, y compris de guerres civiles, qui mettent sur la route et sur la mer des millions de personnes.

II- 4.1.1. Les réponses européennes à l'accueil des migrant-es

Pour l'accueil des réfugié-es et migrant-es, le SNUipp-FSU a participé aux mobilisations citoyennes, au sein de collectifs, pour exiger de la France, et de l'Union européenne, une politique forte, accompagnée de mécanismes d'intégration sur la longue durée, puisque les causes de l'afflux des migrant-es ne semblent pas être en voie de règlement dans un horizon proche. Il est de notre responsabilité de peser pour que l'Europe tourne le dos aux égoïsmes nationaux qui se traduisent par une instrumentalisation populiste de la situation, bien loin de la solidarité qui devrait être à l'œuvre. Après d'autres réunions qui n'avaient pas abouti, un « sommet de la dernière chance » entre l'Union européenne et les autorités turques a tenté de trouver une solution, sous forme d'aide financière, pour que la Turquie empêche les départs de réfugié-es vers les îles grecques, et donc vers le reste de l'Europe. Il s'agit finalement de mettre des individus extrêmement vulnérables au cœur d'un chantage scandaleux. (à *actualiser le texte d'ici le congrès*)

La mobilisation autour de l'École du Chemin des dunes, dans le camp de réfugié-es à Calais, a permis que des enfants bénéficient de leur droit à l'éducation grâce à des ONG et des bénévoles. L'Éducation nationale, contrairement aux obligations inscrites dans la CIDE, était absente. De telles situations ne doivent pas se produire, le SNUipp-FSU interviendra pour garantir ce droit, en participant notamment à la campagne de l'Internationale de l'Education (IE) et à sa déclinaison européenne, au sein du CSEE, sur cette thématique, commune à de nombreux pays (qui accueillent, mais aussi ceux qui voient fuir leur population).

II- 4.1.2. Les risques d'une privatisation de l'éducation

C'est aussi dans le cadre d'une campagne de l'IE que le SNUipp-FSU se mobilise contre la privatisation de l'éducation. Véritable fléau qui s'infiltré dans de nombreux pays, cette privatisation va à l'encontre des efforts menés depuis 2000 pour le droit à l'éducation : seule une école publique gratuite est à même de parvenir à une scolarisation pour toutes et tous. Le SNUipp-FSU s'impliquera donc dans les campagnes de l'IE, mais aussi celle de l'Appel de la francophonie, initié par plusieurs organisations dont le CSFEF.

Cette volonté, c'est également celle de l'ONU, à travers le 4ème objectif de développement durable : Assurer une éducation inclusive et équitable de qualité et promouvoir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous. Éducation 2030 est l'agenda mondial pour l'éducation. Le SNUipp-FSU, avec le SNES-FSU, a pesé pour que les indicateurs de qualité soient pris en compte tout comme ceux qui concernent la quantité. Avec la Coalition Française, il continue d'intervenir pour l'ajout d'un indicateur sur la gratuité de l'éducation.

II- 4.1.3. Pour une aide publique dédiée à l'éducation de base

Il intervient également à différents niveaux pour que l'aide publique au développement n'en reste pas à l'état de promesse mais soit effectivement abondée dans le budget de l'État, et aussi pour qu'elle soit dirigée vers son destinataire prioritaire, à savoir l'éducation de base (primaire), dans les pays qui ne sont pas encore parvenus à la rendre accessible à toutes et tous.

II- 4.1.4. Une coopération pour développer l'école maternelle au Bénin

C'est dans ce cadre que le SNUipp-FSU a entamé une première coopération avec le SYNAEM, syndicat des enseignant-es de maternelle du Bénin. La scolarisation avant l'entrée à l'école obligatoire est une préoccupation partagée et les échanges, ateliers de formation, ont pour objectif de favoriser la qualité de cette éducation, passant par la formation de ses enseignant-es.

II- 4.2. Les autres enjeux internationaux

Le contexte éducatif est souvent à l'image de la situation globale à travers le monde. Le SNUipp-FSU, avec la FSU, prend sa place dans la construction d'alternatives économiques et sociales, au plan européen comme au niveau mondial, tout particulièrement en lien avec la CES et la CSI, mais aussi en œuvrant avec l'Alter Sommet ou dans les

forums sociaux mondiaux.

II- 4.2.1. Des alternatives européennes à construire

La construction d'un rapport de forces en faveur des salarié-es au niveau européen est indispensable afin de construire des alternatives appuyées sur les principes de solidarité, de laïcité, et non de concurrence. La constitution du réseau Alter sommet, s'il ne parvient pas à fédérer des mobilisations européennes de masse, poursuit son travail de mise en relation des salarié-es et intervient pour porter leur voix dans de nombreuses initiatives (Blockupy Francfort, COP 21...). Il peut être intéressant pour certaines sections départementales du SNUipp-FSU, de par leur proximité avec une région frontalière, de rencontrer les organisations syndicales de ces pays pour créer des synergies.

II- 4.2.2. Forums Sociaux Mondiaux

Après deux forums organisés en Tunisie, le prochain FSM se tiendra à Montréal, sous le mot d'ordre « un autre monde est nécessaire, ensemble il devient possible ». En 2015, la tenue de cette initiative dans une ville qui venait de connaître une série d'attentats était fortement symbolique et son succès avait attesté des solidarités que les organisations voulaient transmettre en participant malgré tout à cette initiative. Le choix d'un pays « du Nord » augure une moindre participation en termes de nombre de pays représentés, mais aussi du nombre des délégué-es par organisation. Cependant, des choix se dessinent afin de gagner en efficacité pour cette édition. Ainsi, une volonté d'organiser un espace syndical devrait permettre de mieux définir les priorités et donc de sortir avec une feuille de route plus lisible pour l'ensemble des mouvements sociaux qui souhaitent construire un monde durable et solidaire, "où chaque personne et chaque peuple a sa place et peut faire entendre sa voix". 13 axes ont été choisis, qui permettront de construire des convergences et des perspectives de mobilisations, avec les organisations de la société civile. Pour le SNUipp, avec la FSU, les axes retenus sont : *Communications, sciences, technologies et démocratisation des savoirs ; Identités, diversités et genres ; Justice sociale, services publics et partage des ressources ; Migrations et citoyenneté sans frontières*

II- 4.2.3. Des programmes solidaires à destination de populations vulnérables

Le SNUipp-FSU s'investit également dans des actions ou programmes de solidarité, tels que ceux engagés au sein de Solidarité Laïque avec d'autres syndicats et associations, pour obtenir le respect des droits, ou en revendiquer de nouveaux, pour les populations les plus vulnérables. Ce sont, par exemple, les campagnes « Un cahier, un crayon pour les enfants de ... » ou encore « Pas d'éducation, pas d'avenir ».